



Communiqué de presse du 7 juin 2017

## **I. Menace sur le quartier de Gambach à Fribourg**

Au vu de la qualité d'ensemble du quartier de Gambach, le projet immobilier mis à l'enquête le 12 mai suscite notre inquiétude. La volonté de construire « 5 habitations individuelles groupées » -plus concrètement un immeuble de 5 appartements- dans le parc de la villa de l'Avenue du Guintzet 9 est une atteinte grave au patrimoine de la ville de Fribourg. Le projet détruit le parc de la villa, casse le concept d'alignement, isole la villa du reste quartier, anéantit la vision d'ensemble voulue par les concepteurs visionnaires du XIXe siècle. Ne voulant cautionner, ni porter la responsabilité du massacre de l'un des plus beaux quartier de Fribourg, Pro Fribourg s'est opposé à ce projet immobilier.

La villa de l'Avenue du Guintzet 9 construite en 1909, est recensée en valeur A, la valeur la plus élevée, mais elle n'est pas encore inscrite à l'inventaire des immeubles protégés du canton de Fribourg, ni sur la liste des bâtiments protégés du Règlement communal d'urbanisme de la ville de Fribourg. Une situation inconfortable dûe à l'attente de la révision du Plan d'aménagement local de Fribourg : le PAL devant être légalement remis à jour tous les 15 ans, celui de Fribourg, élaboré sur la base de planifications des années 80, date de 1991. Les intentions concernant la protection du patrimoine du nouveau PAL restent inconnues, mais l'on peut espérer que la protection du patrimoine sera consolidée sur la base des recensements effectués par le Service des biens culturels et que par conséquent, un tel projet ne sera pas envisageable dans le parc de l'Avenue du Guintzet 9.

Le quartier de Gambach est né de la volonté de la commune de Fribourg de développer la partie ouest de la ville. Le projet prend forme avec l'achat du pré Jean Gambach ou pré de l'Hôpital. En 1896, Adolphe Fraisse présente différents projets pour l'élaboration du quartier et dès 1898 les parcelles sont prêtes à recevoir les premières villas. Le règlement prévoit des villas alignées, d'au moins un rez-de-chaussée et un étage et d'une architecture convenable et élégante. Les jardins devront être clos par des grilles de fer. La construction des villas s'étale sur plusieurs décennies, avec des pics en 1898 et entre 1903 et 1909, puis des réalisations régulières entre 1911 et 1928. La construction du quartier s'achève en 1941 avec l'Université de Miséricorde, un bâtiment conçu par l'architecte Denis Honegger, dont la qualité est mondialement reconnue.

La réalisation de l'ensemble, faite selon une idée d'un quartier résidentiel idéal, est un témoignage exceptionnel de la Belle Epoque à Fribourg. L'architecture exprime parfaitement le Heimatstil avec son mélange de villas et chalets, avec l'emprunt à l'architecture de la vieille ville de Fribourg de nombreux détails réinterprétés au goût du jour. La qualité de l'exécution des villas est relevée aussi par de nombreux décors Art Nouveau. Pour reprendre les mots de l'historien d'art Jacques Gubler, cette partie de la ville est « une véritable exposition d'architecture 1900 ». Au fil des ans, malgré quelques rares interventions malheureuses, le quartier de Gambach à maintenu son caractère cosu, la verdure a prospéré. C'est un lieu apprécié pour les promenades et qui fait la fierté des Fribourgeois.

*Mis à l'enquête dans la Feuille Officielle no. 19 du 12 mai 2017*



## II. Deux bâtiments à sauver au coeur de Châtel-saint-Denis

De grands changements urbanistiques sont prévus à Châtel-Saint-Denis avec le déplacement de la gare qui implique des modifications en matière de mobilité. La mise à l'enquête du nouveau tracé de la route cantonale prévoit l'aménagement d'un nouveau carrefour à l'intersection de l'Avenue de la Gare et de la Route de Vevey. Cette correction de route prévoit la démolition de deux bâtiments protégés en valeur 2 et 3 - Avenue de la Gare 3 et Route de Vevey 33- et l'altération d'une parcelle – Route de Vevey 32- sur laquelle se situe une habitation et une grange protégées en valeur 1.

Ces bâtiments ont une valeur historique et urbanistique. Ils jouent un rôle important dans le tissu urbain de la ville de Châtel-Saint-Denis. Implantés en début de rue, face à un bâtiment de 1906, lui aussi protégé (Avenue de la Gare 6 et Route de Vevey 30), ils expriment une certaine monumentalité voulue pour l'accès à la gare. De plus, ils permettent une transition entre la disposition non contiguë des bâtisses qui bordent la Route de Vevey et le centre ville historique.

Nous estimons que la démolition de ces bâtisses porterait une atteinte grave au patrimoine et constituerait un appauvrissement certain de l'ensemble historique de Châtel-Saint-Denis. C'est pourquoi nous nous sommes opposés à leur démolition.

*Mis à l'enquête dans la Feuille Officielle no. 18 du 5 mai 2017*

---

Pour des questions :

Bureau Pro Fribourg, le matin : 026 424 67 77

Sylvie Genoud Jungo, secrétaire générale : 077 450 60 67

Jean-Luc Rime, président : 079 657 15 80